

## COMPOSITION D'EQUIPE CHAMPIONNATS DE France INTERLIGUES 2023

Moissac, 23 et 24 septembre 2023

LIGUE :

**CAPITAINE D'EQUIPE :**

Nom :

Numéro de téléphone :

Email :

	Skieur 1	Skieur 2	Skieur 3	Skier 4
<b>SLALOM</b>				
Catégorie pour l'interligues				
<b>FIGURES</b>				
Catégorie pour l'interligues				
<b>SAUT</b> (préciser la hauteur de tremplin)				
Catégorie pour l'interligues				

Bulletin à retourner à Muriel Fromiau, **avant le dimanche 17 septembre 2023** : mfromiau@hotmail.com

# GENERALITES (EXTRAIT DES REGLEMENTS FRANÇAIS)

---

## 1.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un skieur de n'importe quelle catégorie d'âge peut participer à toutes les compétitions sous réserve :

- D'avoir un certificat médical valide, daté et signé par un docteur en médecine.
- Dans le cas d'un sur-classement pour toutes les disciplines, d'avoir une autorisation délivrée par le Médecin Fédéral.
- D'avoir effectué les minima de participation exigés pour la compétition. (Voir articles 7 à 16).

## 1.2 ENGAGEMENTS

- Il est obligatoire de posséder l'un des titres suivants pour participer aux compétitions :
  - La licence fédérale FFSNW (enfant, jeune ou adulte) avec soit :
    - L'extension compétition internationale,
    - un « EVENT PASS » associé à la licence fédérale est valable pour 1 compétition. Il doit être acheté via le lien suivant : <https://www.ffsnw.fr/pratiquer/participer-a-une-competition/>  
L'Event Pass est renouvelable 1 fois dans une même saison. Son titulaire bénéficie des garanties d'assurance compétiteur durant la compétition pour laquelle il a souscrit l'Event Pass.
  - La licence IWWF pour les compétitions RL et RC à prendre sous EMS : <https://ems.iwwf.sport/>
- Conformément à l'article Article 10 du Règlement adhésion, licence et ATP 2019 « Obligation de certificat médical » :

Le certificat médical doit être déposé lors de la prise de licence (sauf pour les skieurs étrangers).

Ce certificat médical doit expressément certifier l'absence de contre-indication à la pratique du ski nautique ou/et wakeboard en compétition. »

# CHAMPIONNATS DE FRANCES INTERLIGUES

## 1.3 INTRODUCTION

C'est une compétition par équipe de ligue, membres de la FFSNW classées en une seule division.

La compétition est ouverte à tous les skieurs détenteurs de la licence FFSNW (pour toutes les catégories d'âges), complétée :

- de l'extension FFSNW compétition homologation internationale,
- ou d'un event pass (maximum 2 /an)

Chaque skieur doit également être détenteur d'une licence IWWF prise sur EMS (pour l'année complète ou pour 1 compétition).

## 1.4 COMPOSITION DES EQUIPES

Dans chaque discipline, les skieurs ne sont pas nécessairement les mêmes, ni de même catégorie.

Un skieur engagé dans une catégorie dans une discipline ne peut concourir dans une autre catégorie.

Tout changement de skieur ne sera possible au plus tard une demi-heure avant le départ du premier skieur de la discipline.

La ligue organisatrice peut inscrire le nombre de skieurs de son choix. En fonction de la composition de l'équipe elle remplira les conditions d'équipe complète ou non et sera classée en fonction.

## 1.5 EQUIPE COMPLETE

Une équipe complète est constituée de 3 à 4 compétiteurs par discipline, avec maximum 1 skieur par catégorie sans distinction de genre (u14 F et u14 G sont dans la même catégorie u14) : u10, u12, u14, u17, u21, open, 35+, 45+, 55+, 65+, 70+, 75+, 80+, 85+.

Une équipe complète doit avoir au minimum 1 personne de chaque sexe par discipline.

Ce ne sont pas forcément les mêmes skieurs ni les mêmes catégories pour chaque discipline (de 3 à 12 skieurs).

Exemple 1 d'équipe complète autorisée :

	Skieur 1	Skieur 2	Skieur 3	Skier 4
Slalom	Skieur A (de n'importe quelle catégorie)	Tout sauf catégorie skieur 1 en slalom	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 en slalom	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 et skieur 3 en slalom
Figures	Skieur B (de n'importe quelle catégorie)	Tout sauf catégorie skieur 1 en figures	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 en figures	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 et skieur 3 en figures
Saut	Skieur C (de n'importe quelle catégorie)	Tout sauf catégorie skieur 1 en saut	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 en saut	Tout sauf catégorie skieur 1 et skieur 2 et skieur 3 en saut

Exemple 2 d'équipe complète autorisée : avec 3 skieurs combinétistes

	Skieur 1	Skieur 2	Skieur 3	Skier 4
Slalom	Skieur A U14 G	Skieur B U17 F	Skieur C U21 F	/
Figures	Skieur A U14 G	Skieur B U17 F	Skieur C U21 F	/
Saut	Skieur A U14 G	Skieur B U17 F	Skieur C U21 F	/

### 1.5.1 Equipe incomplète

Une ligue peut présenter une équipe incomplète. Elle sera classée en fonction des résultats obtenus (3 skieurs maxi pouvant obtenir des « points interligues » par discipline).

### 1.5.2 Sur-classements

Les sur-classements sont autorisés conformément à l'article 2.2. « Conditions de participation ».

### 1.5.3 Critères de participation à l'équipe de Ligue

Chaque Ligue sélectionne les skieurs pouvant la représenter aux Championnats de France Inter ligues.

Les skieurs français doivent être en possession d'une licence de l'année dans la ligue concernée.

Les skieurs étrangers sont admis à participer au sein d'une équipe de ligue aux conditions suivantes :

- qu'ils soient possesseurs d'une attestation de résidence depuis au moins un an dans la Ligue qu'ils représentent,
- qu'ils soient licenciés pour la deuxième année dans la ligue qu'ils représentent,
- ils doivent fournir une attestation de leur Fédération d'origine les autorisant à concourir en France.

Les capitaines d'équipes doivent amener les attestations requises pour les skieurs étrangers : attestation de résidence, autorisation de la fédération d'origine, preuve de licence de l'année en cours et licence de l'année précédente.

## 1.6 REGLES DE LA COMPETITION

2 manches sont organisées dans chaque discipline : slalom, figures et saut.

- Skieurs 1 discipline : 2 manches
- Skieurs 2 disciplines : 2 manches dans chaque discipline
- Skieurs 3 disciplines : 5 manches maxi.

### 1.6.1 Slalom

Les règles sont celles de l'IWWF et des règlements additionnels de l'E&A et de la FFSNW.

### 1.6.2 Figures

Les règles sont celles de l'IWWF.

### 1.6.3 Saut

Les règles sont celles de l'IWWF et des règlements additionnels de l'E&A et de la FFSNW. Chaque skieur doit sauter à la hauteur de tremplin et à la vitesse correspondant à la catégorie dans laquelle il participe.

Trois sauts ou passages sont autorisés.

Si un skieur fait 3 refus, il ne sera pas classé et sa participation ne sera pas prise en compte dans le nombre d'épreuves de sa ligue.

### 1.6.4 Discipline additionnelle

Une discipline ludique supplémentaire peut être organisée (ex : saut le moins loin), à discrétion du jury, sur proposition des skieurs ou des organisateurs, en fonction du programme de la compétition.

## 1.7 CLASSEMENTS

Dans chaque discipline, on établit le classement des skieurs aux points combiné français.

Les 3 premiers skieurs de chaque ligue sont retenus pour l'attribution des « points interligues ».

### 1.7.1 Attribution des « points interligues »

La place des skieurs (déterminée aux points combiné français) correspond à un nombre de « points interligues », selon le barème ci-dessous.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 <sup>er</sup>	1000	10 <sup>ème</sup>	555	19 <sup>ème</sup>	250	28 <sup>ème</sup>	70	37 <sup>ème</sup>	20
2 <sup>ème</sup>	940	11 <sup>ème</sup>	515	20 <sup>ème</sup>	225	29 <sup>ème</sup>	60	38 <sup>ème</sup>	15
3 <sup>ème</sup>	885	12 <sup>ème</sup>	475	21 <sup>ème</sup>	200	30 <sup>ème</sup>	50	39 <sup>ème</sup>	10
4 <sup>ème</sup>	830	13 <sup>ème</sup>	440	22 <sup>ème</sup>	175	31 <sup>ème</sup>	40		
5 <sup>ème</sup>	780	14 <sup>ème</sup>	405	23 <sup>ème</sup>	150	32 <sup>ème</sup>	35		
6 <sup>ème</sup>	730	15 <sup>ème</sup>	370	24 <sup>ème</sup>	130	33 <sup>ème</sup>	30		
7 <sup>ème</sup>	685	16 <sup>ème</sup>	340	25 <sup>ème</sup>	110	34 <sup>ème</sup>	25		
8 <sup>ème</sup>	640	17 <sup>ème</sup>	310	26 <sup>ème</sup>	90	35 <sup>ème</sup>	20		
9 <sup>ème</sup>	595	18 <sup>ème</sup>	280	27 <sup>ème</sup>	80	36 <sup>ème</sup>	25		

Exemple	Ligue	Points	
1 <sup>er</sup>	NAQU	1000	Points de la 1 <sup>ère</sup> place
2 <sup>ème</sup>	NAQU	940	Points de la 2 <sup>ème</sup> place
3 <sup>ème</sup>	ARHA	885	Points de la 3 <sup>ème</sup> place
4 <sup>ème</sup>	NAQU	830	Points de la 4 <sup>ème</sup> place
5 <sup>ème</sup>	NAQU	/	Pas de points car déjà 3 skieurs classés
6 <sup>ème</sup>	CLO	780	Points de la 5 <sup>ème</sup> place

### 1.7.2 Classement par discipline

Le classement des ligues par discipline s'effectue par addition des « points interligues » obtenus dans la discipline par les 3 meilleurs skieurs engagés dans la discipline.

### 1.7.3 Classement combiné équipe

Le classement combiné des ligues est fait par addition des « points interligues » reçus pour chaque ligue et dans chaque discipline

